



E.H.P.A.D. D'EFFIAT
45 RUE ANTOINE COIFFIER
63260 EFFIAT
☎ 04.73.63.64.12
📠 04.73.63.62.07
<https://maisonderetraite-effiat.com/>

VERS UN RETOUR PROGRESSIF À LA « VIE NORMALE » DANS NOTRE EHPAD

(Actualisation des recommandations du 13 mars 2021)

Compte tenu de la bonne couverture vaccinale des résidentes et résidents (près de 97 % ont eu leur schéma vaccinal complet) nous pouvons alléger les différentes contraintes en particulier concernant leurs sorties et les visites des familles. Vous en trouverez le détail ci-dessous des mesures mises en place à compter du **21 mai 2021**.

RECOMMANDATIONS FAITES AUX VISITEURS:

- Être vacciné ou avoir réalisé un test RT-PCR dans les 48H précédentes votre visite

OBLIGATIONS FAITES AUX VISITEURS:

- **Respect strict des mesures barrières** à l'égard de l'ensemble des personnes présentes dans la structure ;
- **Interdiction de visite** en cas d'état fébrile, de symptômes ou de contact récent (cas contact) avec une personne malade,
- **Interdiction de visite** pour toute personne revenant d'un pays hors UE et devant respecter un isolement de 7 jours, même en cas de test négatif

1/ CONCERNANT LES VISITES DES FAMILLES EN CHAMBRE :

- **Horaires** : Les visites sont autorisées tous les après-midis, **entre 14 H et 17H30** (départ au plus tard à 18H) sans limitation de fréquence ou de durée.
- **Prise de Rendez-vous** indispensable pour réguler le flux des visites et accueillir en sécurité. (prise de rendez par téléphone auprès de l'accueil du lundi au vendredi de 9h à 16h30 **N° : 04 73 63 64 12**).
- **Nombre de personnes** : Limité à deux adultes et deux enfants (sous la responsabilité de leurs parents quant au respect des gestes barrières).
- **Modalités pratiques** :
 - Entrées et sorties par **une seule porte** (celle du salon 5 Mars entrée derrière la chapelle, suivre fléchage) avec un salarié pour vous accueillir.
 - Désinfection obligatoire des mains
 - **Port du masque** obligatoire ainsi que le respect des autres gestes barrières
 - Remplir à la 1^{ère} visite la charte du visiteur (exemplaire ci-joint) et à chaque visite, le registre de traçabilité
 - Se rendre directement dans la chambre du résident (si besoin se faire accompagner par l'agent d'accueil) sans stationner dans les espaces communs.

2/ CONCERNANT L'USAGE PAR LES VISITEURS DES LOCAUX COLLECTIFS :

- **Pour la sécurité de tous, il est interdit de stationner dans les lieux collectifs et d'interpeller une ou un professionnel(le) en poste, sauf urgence.** Préférer l'appel téléphonique pour obtenir des informations sur l'état de santé de votre proche.

3/ CONCERNANT LES VISITES DES FAMILLES DANS LE PARC :

- Mêmes horaires et même prise de rendez-vous.
- **Un membre de la famille se rend dans la chambre du résident** pour ensuite l'accompagner dans le parc.
- En extérieur le nombre de personnes n'est pas limité
- Le maintien des gestes barrières s'impose toujours (Port du masque, hygiène des mains, distanciation physique)

4/ SORTIES À L'EXTÉRIEUR DU RÉSIDENT:

- **En famille**
 - Autorisée dès lors que le département ne se trouve pas en zone de confinement local,
 - Les sorties à l'extérieur de l'établissement, sorties en ville ou sorties en famille, sont possibles mais il sera rappelé au résident (et à sa famille) **les risques importants de contamination dans les foyers familiaux** et que le maintien de l'ensemble des gestes barrières est important quel que soit le statut vaccinal de chacun.
 - **Retour à l'EHPAD pour les résidents n'ayant pas un schéma vaccinal complet** (2 injections + 14 jours): Limitation des activités ou repas collectifs pendant 7 jours + proposition de tests RT-PCR à J+4 et j+7
- **En ville :**
 - Les mêmes contraintes s'appliquent pour tous : Le port du masque et respect des mesures barrières

5/ CONCERNANT LES ACTIVITÉS INTER-SERVICE :

- Reprise de l'ensemble de ces activités moyennant une simple vérification par l'infirmier(e) ou le médecin du service, de la liste des résidents concernés afin de l'adapter à l'état de santé ou au statut vaccinal de chaque résident

6/ MESURES DE GESTION DE L'ÉPIDÉMIE MAINTENUE AU SEIN DE LA STRUCTURE:

- **Maintien des gestes barrières** pour l'ensemble des professionnels et visiteurs extérieurs, quel que soit le schéma vaccinal
- **Maintien des mesures** de gestion collectives des locaux (nettoyage, aération, etc.)
- **Isolement des cas-contacts à risques ou confirmés** entre 7-14jours
- Poursuite de la proposition du **dépistage régulier** des professionnels (retour des congés, etc.) et des résidents
- **Maintien du suivi étroit des foyers infectieux**
- **Poursuite des admissions** sans condition de statut vaccinal sous réserve du respect de certaines conditions, pour les résidents n'ayant pas un schéma vaccinal complet (2 injections + 14 jours) : limitation des activités ou repas collectifs pendant 7 jours + proposition de tests RT-PCR à J+4 et j+7

7/ ARRÊT DES VISITES EN CHAMBRE OU DES SORTIES À L'EXTÉRIEUR:

- **Le non-respect des mesures précitées entraînerait la suspension temporaire du droit de visite pour la personne concernée**
- **Dans l'hypothèse où 3 cas seraient détectés parmi les résidents ou les professionnels**, les mesures d'assouplissement précitées devront être remises en cause, jusqu'au contrôle du foyer infectieux, sauf exception prescrite par le médecin traitant de la résidente et du résident.

Le médecin coordonnateur

La Directrice

Hubert Delaume

Paula Berger